



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 3550

### Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur l'importance du bénévolat dans le fonctionnement des associations. Il lui rappelle la qualité du développement des dirigeants des petites associations locales qui effectuent un travail primordial dans l'animation des petites communes rurales. Il lui demande si elle ne juge pas opportun d'envisager la mise en place d'un statut de l'elu associatif.

### Texte de la réponse

Le bénévolat assure l'essentiel de la vie du mouvement sportif et de l'animation locale. Il est donc essentiel de le défendre et de le promouvoir. Il paraît cependant difficile d'imaginer un statut du dirigeant bénévole, du moins dans le sens juridique de ce mot. Les intéressées eux-mêmes ne le souhaitent pas. Par ailleurs, il importe que l'Etat et le mouvement associatif veillent à simplifier les conditions d'exercice du bénévolat, notamment en clarifiant et simplifiant les textes que les bénévoles doivent appliquer. Plusieurs commissions viennent d'être créées à cette fin notamment avec le ministère du budget et celui en charge des affaires sociales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fuchs Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3550

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 1993, page 1976

**Réponse publiée le :** 30 août 1993, page 2739